



LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2022-218

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / DCL-BCLCJ

45-2022-09-01-00051 - Approbation du Plan de Prévention des Risques
d Inondation de la Vallée du Loing Loing Amont (1 page)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2022-09-01-00051

Approbation du Plan de Prévention des Risques
d Inondation de la Vallée du Loing Loing
Amont

L'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2022 approuve le Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) de la Vallée du Loing – Loing Amont, dans le département du Loiret. Son territoire couvre les 7 (sept) communes ainsi que les 3 (trois) établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme suivants : Chatillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Dammarie-sur-Loing, Gy-les-Nonains, Montbouy, Montcresson et Sainte-Geneviève-des-Bois, Agglomération Montargoise Et rives du Loing, Communauté de communes canaux et forêts en Gâtinais et Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne. Cet arrêté peut être consulté en mairie des communes et aux sièges des EPCI précités. Le PPRi approuvé y est également tenu à la disposition du public ainsi qu'en préfecture du Loiret (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Bureau du Contrôle de Légalité et du Conseil Juridique). L'ensemble de ces éléments est également consultable sur le site internet de la préfecture du Loiret (<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Plan-de-Prevention-des-Risques-d-Inondation-PPRI>).